

**SECTION ACADEMIQUE DE NICE**  
**264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE**  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CCP MARSEILLE 492724

Périodique inscrit à la commission paritaire du  
3.10.2005 sous le n°0910S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : A. Ipert

Prix au n°1 € -  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



#### SOMMAIRE

P.1/1 Bienvenu(e)s dans le métier !  
P.2/2 Le SNES-FSU et les IUFM  
P.3/3 Mouvement d'affectation 2008  
P.4/3 Quotités de service  
P.5/3 rémunération  
P.6/4 Réunion d'information syndicale  
P.7/4 Pour nous contacter  
P.8/4 adhésions  
Annexe 1 : bulletin d'adhésion

## INFOS IUFM n°1

### Bienvenu(e)s dans le métier !

Cher (e) collègue,

Vous venez de réussir un concours national de recrutement, vous découvrez un métier riche et épanouissant, un métier de concepteur qui s'inscrit dans une dimension collective et solidaire. Vous découvrez aussi les difficultés d'un métier en perpétuelle évolution, un métier qui exige une formation initiale de qualité et une formation continue à la hauteur des besoins du service public d'éducation.

Le SNES-FSU premier syndicat du second degré (plus de 50 % des voix aux dernières élections professionnelles nationales) porte haut et fort exigences et valeurs pour l'Ecole et ses personnels : équité et transparence dans la gestion des carrières des enseignants, défense d'un service public d'éducation nationale de qualité, fondé sur la laïcité et l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire. Au SNES-FSU, vous retrouverez des collègues, en exercice dans leur établissement, qui se mobilisent pour informer, conseiller et soutenir chacun.

Le contexte d'austérité budgétaire se traduit concrètement par :

- une baisse importante du nombre de postes mis au concours (12 000 enseignants stagiaires dans le second degré seulement à la rentrée 2007),
- la suppression à la rentrée de plus de 5000 postes d'enseignants au niveau national (176 suppressions en deux ans dans notre académie déjà lanterne rouge en matière d'encadrement et des effectifs qui atteignent jusqu'à 38 élèves en seconde et plus de 30 en collège),
- des agressions constantes contre nos statuts et notre métier,
- une baisse considérable de la mobilité des personnels.

D'autre part, le discours ambiant tentant d'accréditer l'idée d'un système peu performant pourrait se traduire, selon les annonces budgétaires pour la rentrée 2008, par la suppression de 11200 postes dans l'éducation nationale.

Si la démocratisation du système éducatif est en panne (très grande difficulté scolaire, mise en cause de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat), les objectifs gouvernementaux visant à promouvoir une gestion "managériale" des établissements et de leurs personnels sont incompatibles avec la conception que nous avons de notre métier. Face à ces choix qui vont à rebours des enjeux du service public d'éducation et des besoins de la société tout entière, l'heure n'est pas à l'individualisme et au fatalisme. La victoire contre le décret de Robien au printemps dernier l'a montré. D'autres ambitions pour l'Ecole et les personnels qui la font vivre doivent s'imposer.

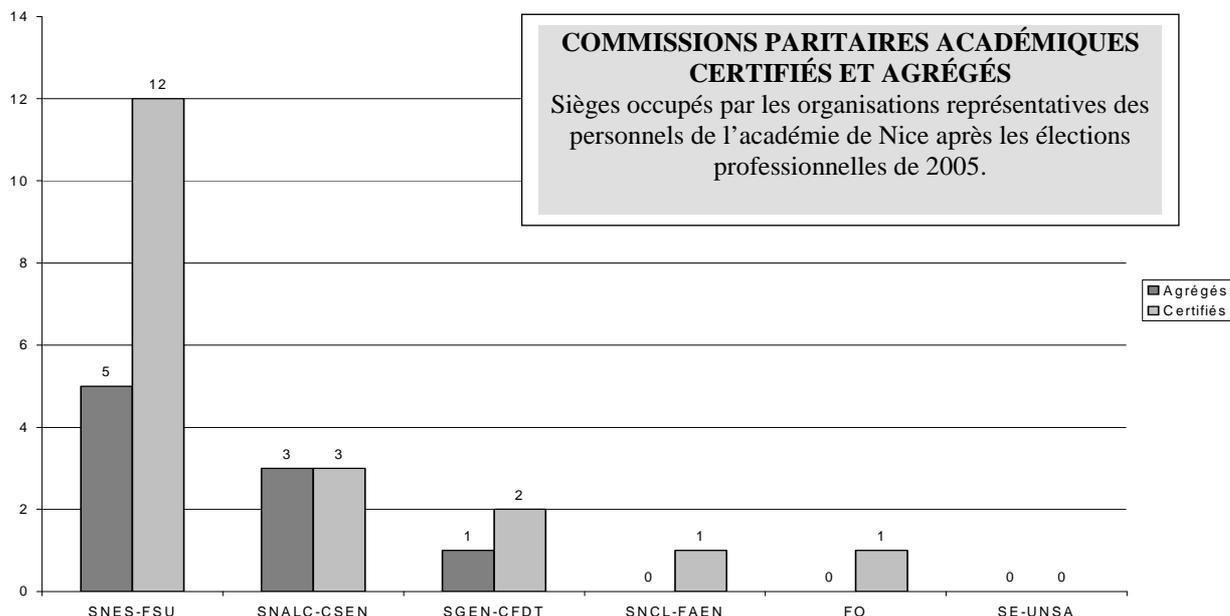
C'est par vous et à travers vous que le SNES existe comme force collective de combat et de proposition.

Nous comptons sur vous.

Le secrétaire général du SNES-FSU  
Richard GHIS

## 2-Le SNES-FSU dans les IUFM.

### **Le SNES, premier syndicat du second degré.**



**A tous les niveaux, les personnels du second degré font du SNES-FSU le syndicat majoritaire et de la FSU à laquelle il appartient, la première fédération de l'éducation nationale et de la fonction publique.**

**C'est autour des orientations que défend le SNES avec la FSU, en recherchant notamment à conjuguer démocratisation et qualité de l'enseignement, que se rassemble la majorité des personnels.** Le chemin parcouru des années 70 aux années 90, d'une école élitiste à une école démocratisée, n'aurait pas été possible sans le volontarisme des enseignants et les mobilisations syndicales initiées par le SNES. Dans le même temps, ce syndicalisme marque des points dans la défense des personnels ; les décrets De Robien et la régression des conditions de travail qu'ils véhiculaient ont ainsi été battus en brèche !

### **L'affectation en IUFM à l'échelle nationale.**

Les affectations ministérielles des lauréats des concours ont été prononcées cet été dans les groupes de travail dans lesquels les représentants du SNES sont majoritaires. Ils sont largement intervenus pour veiller dans le cadre des barèmes, au respect des vœux des collègues. Près de 700 fiches syndicales ont été traitées au niveau national. Les stagiaires ont ainsi pu être conseillés puis informés rapidement de leur affectation.

Jusqu'à la rentrée, les représentants du SNES sont intervenus également pour soutenir les collègues dans leurs demandes de révision d'affectation.

**Les fiches syndicales sont des outils précieux!**

### **L'affectation en établissement à l'IUFM de Nice**

Lors du groupe de travail du 28 août 2007, les représentants SNES-FSU ont siégé face à l'administration de l'IUFM et aux IPR pour veiller au respect de l'équité dans les affectations des collègues en formation. Résultat : rectifications d'erreurs de barème, prise en compte, en fonction de ces barèmes et des supports vacants, des vœux formulés. Depuis le jour de la prérentrée, nous sommes intervenus à plusieurs reprises avec les stagiaires auprès des responsables de formation afin d'améliorer encore de nombreuses situations.

**Beaucoup d'entre vous ont pu apprécier ainsi la disponibilité, le sérieux et l'efficacité du SNES-FSU.**

Les conditions dans lesquelles les affectations se font ne nous satisfont pas pour autant ! Le rectorat continue de considérer les stagiaires comme des « suppléants » en les affectant là où des titulaires font défaut, c'est à dire en les considérant uniquement comme des moyens d'enseignement, l'augmentation de la quotité horaire de 4-6h à 8h en est aussi une illustration... Certains n'ont même pas de tuteur dans leur établissement, voire dans leur commune d'affectation. Ce n'est pas acceptable : la formation initiale devrait être une priorité absolue.

### 3-Mouvement d'affectation 2008 :

La note de service nationale fixant les règles du mouvement 2008 devrait paraître début novembre. D'ici là, nous vous informerons régulièrement des évolutions du dossier. Rappelons que dans un passé encore récent, la mobilisation massive des personnels, initiée par le SNES, a permis de faire reculer le ministère sur diverses tentatives de ne pas prendre en compte des situations familiales des stagiaires . Les modalités de formulation des vœux et les stratégies individuelles à adopter pourront être envisagées dès début novembre. Nous organiserons d'ailleurs une réunion spécifique le jeudi 22 novembre.

#### **Attention !**

**Cette année, la date de prise en compte des situations familiales sera fixée vraisemblablement au 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour le mouvement 2008.**

### 4-Quotités de service :travailler plus en gagnant moins et en se formant moins bien !

Le ministère continue à faire prévaloir une logique de gestion sur une logique de formation en considérant les stagiaires IUFM comme moyens d'enseignement et d'ajustement du fonctionnement des établissements. Le volume horaire maximum des stages en responsabilité a ainsi été porté à la rentrée à 288h (contre 216 heures les années précédentes). Répondant aux strictes contraintes budgétaires, cette modification fait l'impasse totale sur la nécessité de laisser du temps aux stagiaires pour la réflexion individuelle et collective. Les stagiaires devront ainsi travailler plus en gagnant moins... que leurs prédécesseurs. Le SNES s'est prononcé contre cette augmentation d'un tiers du stage en responsabilité y voyant la conception d'un métier qui se fait par compagnonnage... Suffit-il de faire pareil pour enseigner? Quel modèle est immuable ou bien seul valable ?

Dans notre académie, les supports (blocs horaires) sur lesquels les stagiaires ont été affectés varient d'une discipline à l'autre (6 à 8 heures), voire dans une même discipline. Nous avons dénoncé cette l'inégalité et attiré l'attention de la direction de l'IUFM et des divers corps d'inspection sur ce sujet. La charge de travail, inégale selon les situations , ne saurait en aucun cas pénaliser les collègues au moment de la validation.

De plus, un certain nombre de stagiaires que les chefs d'établissements tentent d'utiliser au maximum des possibilités offertes par le textes, se voient contraints, pour atteindre la quotité des 8 heures, de partager, voire d'intervenir pour une seule heure dans une classe dont ils n'ont pas la responsabilité tout entière ! Nous avons relayé les contestations des collègues auprès des corps d'inspection et nous incitons les collègues dans ces situations à nous contacter.

### 5-Rémunérations :

Certains d'entre vous peuvent peut-être prétendre au remboursement d'une partie de leurs **frais de déplacement** ou à des indemnités de stage, mais les conditions requises sont restrictives. Consultez le mémo « stagiaires IUFM » du SNES, ainsi que le site de l'IUFM.

Si vous n'êtes pas payé dès la fin du mois de septembre, mettez-vous d'urgence en contact avec le SNES : il interviendra auprès du Rectorat afin qu'une avance vous soit remise dans les plus brefs délais comme le prévoit la législation.

Pour les anciens MI-SE, MA, AE, contractuels,... il faut établir rapidement un **dossier de reclassement**, disponible par l'intermédiaire de votre établissement. Là encore, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter le **mémo SNES-IUFM**. Nous faire parvenir le double de votre dossier est là aussi la meilleure garantie d'un suivi efficace.

## **6-Réunion d'information syndicale**

**Jeudi 11 octobre de 9h à 12h**

**à l'IUFM de Nice (Georges V , grand amphi du rdc)**

**et à celui de La Seyne sur Mer ( salle à déterminer) ,**

**organisée par le SNES-FSU.**

**C'est une demi-journée banalisée.** Assurez-vous qu'aucun enseignement ou stage n'a été programmé par erreur, et préparez vos questions !

### **Proposition d'ordre du jour:**

- le fonctionnement l'IUFM et le rôle du SNES
- les difficultés rencontrées par les stagiaires
- l'entrée dans le métier
- les mutations
- les droits syndicaux
- le reclassement
- les frais de transport

## **7-Pour nous contacter.**

Le SNES, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles.

Des responsables académiques du secteur IUFM du SNES sont plus particulièrement à votre écoute pour répondre à toute question concernant votre formation et l'IUFM.

**Fabien Benezech à La Seyne sur Mer**

**Christophe Ricerchi, Didier Gode, Corinne Gioanni à Nice.**

**Des permanences à IUFM ont lieu chaque semaine :**

**\* le mercredi matin à l'IUFM de La Seyne**

**\*les mercredi et jeudi : de 11H30 à 13H30 à l'IUFM de Georges V et/ou de S. Liégard à Nice .**

**Des permanences IUFM sont assurées également le jeudi au local de la section académique du SNES, à Nice, au 264 Bd de la Madeleine à Nice, tel : 04 97 11 81 53 , le reste de la semaine d'autres militants restant également disponibles.**

## **8-Adhésions**

Chaque année près de 75 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES. Ces cotisations sont l'unique source de financement et donc de l'assurance de l'indépendance de notre syndicat.

Le mouvement social anti-CPE du printemps 2006 ainsi que la victoire débouchant sur l'abrogation des décrets De Robien en juin 2007 ont illustré également la hauteur des aspirations et de la détermination de la profession. Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe de ce combat et d'être le porte parole représentatif de la profession.

Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun ne soient pas bafoués.

**C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés.**

**N.B. : la cotisation syndicale peut être payée en cinq prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, le reste est déductible des impôts.**

**En adhérant au SNES,  
vous choisissez de soutenir  
une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels.**